



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB 26.11.2021

Publications supplémentaires: KABVS 26.11.2021

Date d'échéance prévue: 26.11.2024

Numéro de publication: SB01-0000002339

Entité de publication

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Swiss Construction Services SA

Débiteur(s):

Swiss Construction Services SA
CHE-112.119.111
Rue du Bourg de Plaît 18
1071 Chexbres

Objet(s) à vendre aux enchères:

Grange mitoyenne et 2 terrains sises à la Rte de Misériez 15, 1991 Salins

- Parcelle N° 1067, plan N° 19, nom local : "La Millière", commune de Sion secteur Salins, surface totale : 1'521 m², mensuration fédérale, *autre surface boisée : 57 m², *pré, champ : 1'464 m².

Estimation de l'office selon rapport d'architecte : Fr. 69'083.-

- Parcelle N° 1065, plan N° 19, nom local : "Misériez", commune de Sion secteur Salins, surface totale : 517 m², mensuration fédérale, *pré, champ : 76 m², *autre surface boisée : 441 m².

Estimation de l'office selon rapport d'architecte : Fr. 46'530.-

- Parcelle N° 1151, plan N° 19, nom local : "Le Bouino", commune de Sion secteur Salins, surface totale : 186 m², mensuration fédérale, *jardin : 146 m², *autre bâtiment, No. bât. 406 : 40 m².

Estimation de l'office selon rapport d'architecte : Fr. 52'360.-

Vente aux enchères

Le 27.01.2022 à 14:00 heure, Salle paroissiale "sous l'église", Rue de St-Guérin 3 à 1950 Sion sur délégation de l'office des poursuites du district de Lavaux-Oron (art. 4 LP).

Indications concernant le dépôt:

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des poursuites dès le 16 décembre 2021.

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 16.12.2021

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 16.12.2021

Point de contact:

Offices des poursuites et faillites du district de Sion
Rue de la Piscine 10
1950 Sion

Remarques:

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer à l'office des poursuites dès le 16 décembre 2021 (contact P. Walker 027/606.16.23). Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Les montants à payer à l'enchère seront mentionnés dans les conditions de vente et se feront de la manière suivante : 1) à l'enchère : en espèce ou par remise d'une garantie bancaire irrévocable et illimitée dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant total sur le CCP 19-230-8 de l'office des poursuites.

Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

La réalisation est requise par des créanciers saisissants.

La parcelle N° 1151 sera vendue séparément et les parcelles N° 1067 et N° 1065 en bloc.